PROJET RÉFÉRENT

Optimisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de l'ENTPE

OBJET DE L'OPÉRATION

L’école d’aménagement ENTPE a sollicité les experts du Cerema afin d’optimiser et de prioriser les travaux prévus dans le cadre de son Agenda d’Accessibilité Programmée (Ad’AP) ainsi que pour mettre en place son registre public d’accessibilité, incluant notamment une version expérimentale et innovante.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

L’ENTPE, qui est engagée depuis plusieurs années dans la mise en accessibilité de ses locaux pour tous les usagers, particulièrement les personnes à mobilité réduite, souhaite obtenir un avis spécialisé sur l’opportunité et l’organisation des travaux de mise en accessibilité en mobilisant l’ensemble des possibilités réglementaires et en restant dans une approche exemplaire.

Pour cela, l’ENTPE s’est appuyée sur 2 diagnostics, l’un réalisé en 2009 par le Cete de Lyon (devenu Cerema), l’autre en 2018 par Accesmétrie pour déposer son Ad’AP en avril 2019.

Une nouvelle mission a été commandée pour apporter une expertise sur les propositions de travaux de mise en accessibilité.

LA RÉPONSE DU CEREMA

1. En s’appuyant sur les 2 études existantes, le Cerema a proposé, pour chaque action prédéfinie dans l’Ad’AP déposé en 2019, une priorisation des travaux à réaliser afin d’établir une programmation pluriannuelle des travaux et une programmation des travaux de maintenance régulière.

CONTACT

relation-clients-auvergnerhonealpes@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Accessibilité universelle des bâtiments

Cette priorisation a été basée par une approche sur la cohérence des itinéraires empruntés par les usagers (visiteurs, étudiants...) et des usages des différentes zones de l'établissement.

La stratégie retenue se décline en 4 priorités pour :

- P1: Accéder à l'établissement, être accueilli et rejoindre les différents bâtiments du site par des cheminements structurants ;
- P2: Accéder aux services ERP (établissements recevant du public), tel que le restaurant, la salle de conseil, une partie des salles de cours ainsi que les sanitaires proches de ces derniers ;
- P3: Accéder aux autres services tel que le foyer, les autres salles de cours, le gymnase et la piscine ;
- P4: Reprendre le repérage et la signalétique.

2. En ce qui concerne le registre public d'accessibilité, obligatoire, le Cerema propose :

- une version rédactionnelle pour une mise à disposition à l'accueil et en téléchargement ;
- une version expérimentale et innovante d'un registre d'accessibilité avec visite virtuelle 360° dont l'objectif est de permettre à tous ceux qui le souhaitent de préparer leur visite et anticiper facilement les cheminements.

LE CLIENT / PARTENAIRE

ENTPE

PILOTE DU PROJET

Alain MEUNIER - Chargé études qualité constructions, accessib cadre bati
Direction du Cerema Centre-Est
Direction transitions territoriales - Bâtiment

LE CALENDRIER

Avril 2021 à Janvier 2022